

Projet retenu : Quadra

Autor(en): **Joye, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **68 (1996)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROJET RETENU : QUADRA

AUTEUR : NICOLAS JOYE, LAUSANNE

PRÉSENTATION DU PROJET

L'IMPLANTATION

Les deux bâtiments ont été disposés en «périphérie» de la parcelle conformément au programme afin de préserver un espace central libre d'une part, la zone arborisée en limite Est d'autre part.

Leur forme et leur position réservent la possibilité de réaliser ultérieurement un troisième bâtiment semblable sur la parcelle restante, ceci dans le but de former un ensemble homogène en relation avec les bâtiments SCHL existants.

Les espaces extérieurs ont été réservés en priorité aux loisirs et à la détente.

Les places de jeux pour enfants sont en position visible et privilégiée, au Sud du bâtiment A et à l'Ouest du bâtiment B.

Les surfaces de verdure planes sont engazonnées. Des haies et de la végétation arbustive recouvrent les pentes et longent les limites de la parcelle et des zones de jeux.

Les surfaces «en dur» pour les accès sont réduites au minimum.

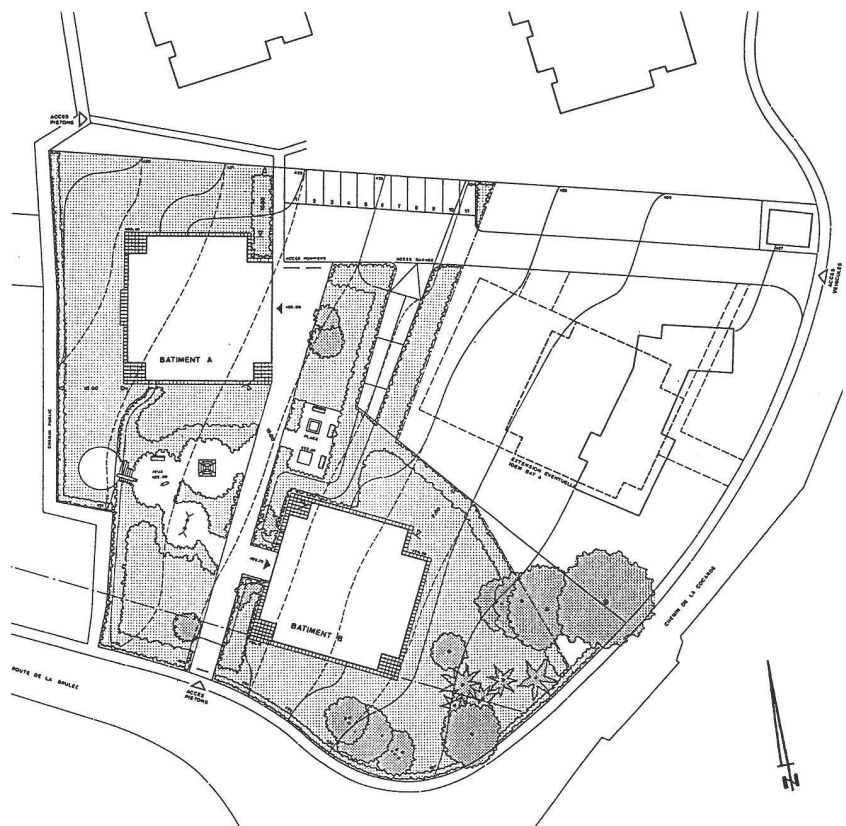
Les véhicules automobiles sont retenus à l'angle Nord-Est de la parcelle où se trouvent 11 places de parc extérieures, le dégagement nécessaire et la rampe d'accès au garage.

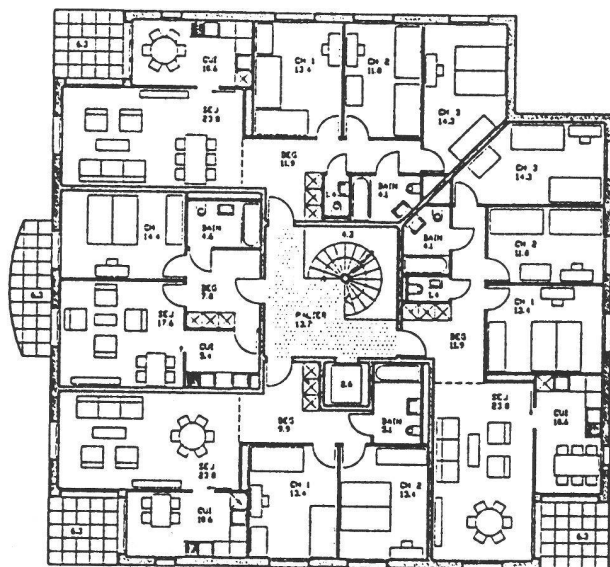
Les piétons disposent d'une liaison indépendante Nord-Sud pour l'accès aux bâtiments. Celle-ci peut servir accessoirement aux véhicules en cas d'urgence: pompiers, déménagements, ambulances.

LES BÂTIMENTS

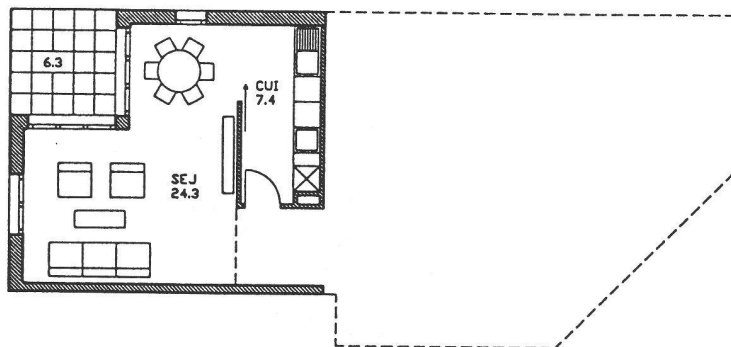
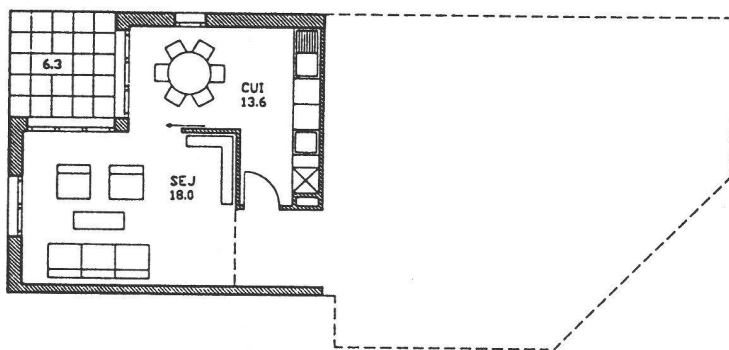
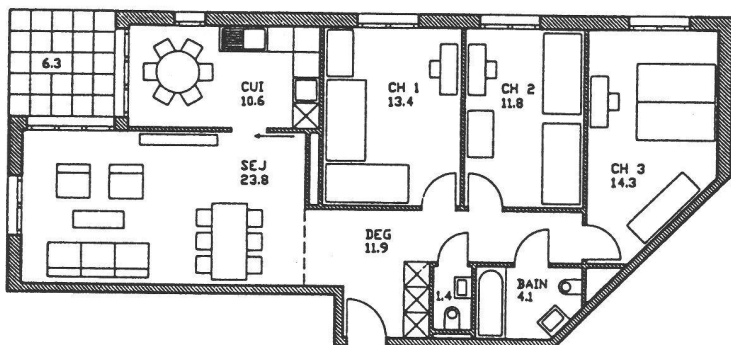
La recherche d'une solution économique est à la base de la conception des bâtiments. Elle est à l'origine notamment du choix des options suivantes:

- Réaliser deux bâtiments semblables plutôt que de types différents.
- Distribuer tous les appartements d'un immeuble par une seule cage d'escalier et d'ascenseur.





BATIMENT A
1ER ETAGE (2EME+3EME IDEM)



- Faire correspondre au plus près les surfaces des appartements avec les surfaces minimales recommandées par l'Office Cantonal du Logement.
- Proposer une volumétrie très compacte afin de réduire les surfaces de façades et de toiture par rapport au volume.

- Par ce moyen, simplifier également les détails constructifs.
- Exploiter de façon rationnelle les surfaces du sous-sol, soit en y introduisant la zone d'entrée (bâtiment B), soit une partie du garage souterrain (bâtiment A).

Les options ont permis entre autres de réaliser 31 logements en place des 30 prévus.

D'un point de vue architectural, l'image qui se dégage de cette recherche est celle de deux bâtiments simples, presque carrés, à la double symétrie clairement affirmée.

La cage d'escalier centrale, éclairée naturellement par un lanterneau en toiture, y sert à la fois d'espace de distribution et de repère pour l'ensemble des habitants.

LE PROGRAMME DES LOGEMENTS

Le projet comprend 31 appartements, soit:

- 8 appartements de 2 pièces 26%
- 11 appartements de 3 pièces 35%
- 12 appartements de 4 pièces 39%

Les appartements de 3 et 4 pièces sont conçus selon le principe d'une séparation claire entre la zone jour et la zone nuit. L'entrée se fait à la frontière entre les deux.

Les surfaces des pièces et les surfaces totales des appartements sont conformes aux normes de l'Office Fédéral du Logement. La surface encore disponible entre les minimums par pièce et le minimum total a été attribuée au séjour et à la cuisine plutôt qu'aux chambres ou à la surface de dégagement.

Les proportions des pièces ont été définies pour assurer un maximum d'habitabilité.

Dans la zone jour, le séjour et la cuisine sont rassemblés autour de l'espace du balcon. La cuisine est «habitable» et fermée conformément aux données du programme. D'autres dispositions sont possibles dans le cadre du projet, à savoir:

- Cuisine «habitable» avec séparation coulissante entre cuisine et séjour
- Cuisine «laboratoire» avec séparation coulissante donnant sur le séjour-coin-manger.